



Mairie de PRAZ-SUR-ARLY

20 AVR. 2016

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**


L'an deux mille seize, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2016.

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Stéphanie PERNOD, Jessica BRETON.

Secrétaire de séance : Stéphanie PERNOD.

N° 01 - OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2015 : Budget Principal

Rapporteur : Monsieur Claude JOND, Conseiller municipal.

Exposé :

Monsieur JOND expose au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2015 transmis par la Trésorerie de Sallanches pour la commune de Praz-sur-Arly (Budget principal).

Le compte de gestion se présente à l'identique du compte administratif de l'ordonnateur soit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 132 559,33 €	2 725 062,48 €
Dépenses	3 332 565,40 €	2 307 640,67 €
Résultats de l'exercice	799 993,93 €	417 421,81 €
Résultat antérieur reporté	1 202 374,51 €	- 637 677,84 €
Résultat de clôture 2015	2 002 368,44 €	- 220 256,03 €
Résultat consolidé	1 782 112,41 €	

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2015 ci-dessus résumé et présenté intégralement en annexe.
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Trésorier Principal de Sallanches pour le compte de gestion 2015 de la commune de Praz-sur-Arly.

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

Adoption :

Conseillers présents.....15
Procurations.....00
Votants15
Pour15
Contre.....00
Abstention00



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Mairie de PRAZ-SUR-ARLY

20 AVR. 2016

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille seize, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2016.

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Stéphanie PERNOD, Jessica BRETON.

Secrétaire de séance : Stéphanie PERNOD.

**N° 02 - OBJET : Approbation du Compte administratif 2015 :
Budget Principal**

Rapporteur : Monsieur Claude JOND, Conseiller municipal.

Exposé :

Monsieur JOND expose au Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2015 qui se présente à l'identique du compte de gestion établi par la Trésorerie Principale de Sallanches, soit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 132 559,33 €	2 725 062,48 €
Dépenses	3 332 565,44 €	2 307 640,67 €
Résultats de l'exercice	799 993,93 €	417 421,81 €
Résultat antérieur reporté	1 202 374,51 €	- 637 677,84 €
Résultat de clôture 2015	2 002 368,44 €	- 220 256,03 €
Résultat consolidé	1 782 112,41 €	

La section de fonctionnement présente un excédent de 799 993,93 € et la section d'investissement, un excédent de 417 421,81 € avant imputation des excédents ou déficits reportés.

Compte tenu des résultats antérieurs s'élevant à 1 202 374,51 € pour la section de fonctionnement (compte 002) et à un déficit de 637 677,84 € pour la section d'investissement, le résultat de clôture 2015 présente un excédent de 2 002 368,44 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 220 256,03 € en investissement, soit un résultat consolidé de 1 782 112,41 €.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONSTATE** les identités de valeur entre le compte administratif et le compte de gestion.
- **ARRETE** le résultat définitif du compte administratif à un excédent de 2 002 368,44 € en section de fonctionnement et à un déficit de 220 256,03 € en section d'investissement.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents15
Procurations00
Votants14
Pour14
Contre00
Abstention00

Le Maire, Yann JACCAZ

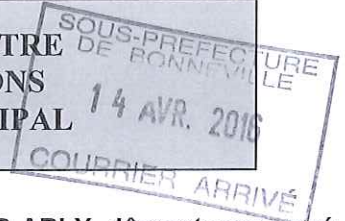


Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille seize, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2016.

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Stéphanie PERNOD, Jessica BRETON.

Secrétaire de séance : Stéphanie PERNOD.

**N° 03 - OBJET : Affectation des Résultats de l'Exercice 2015
Budget Principal**

Rapporteur : Monsieur Claude JOND, Conseiller municipal.

Exposé :

VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,
VU la délibération de l'état des dépenses des restes à réaliser du 15 décembre 2015,
VU la délibération de l'état des recettes des restes à réaliser du 28 janvier 2016,
VU les résultats de l'exercice 2015 :

- Un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 2 002 368,44 €,
- Un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de – 220 256,03 €,
- Un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de – 766 058,30 €,

Monsieur JOND propose :

- En section d'investissement en réserves compte 1068 pour un montant de 986 314,33 €
- Le report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) pour un montant de 220 256,03 €
- Le report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour un montant de 1 016 054,11 €

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée, suite à l'approbation du compte administratif 2015, de confirmer les montants au budget primitif 2016.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'acter que les résultats 2015 ont été correctement estimés et de procéder à l'affectation des résultats au budget primitif de l'exercice 2016 comme suit :

- report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) pour un montant de 220 256,03 €
- affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de 986 314,33 €
- report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) pour un montant de 1 016 054,11 €

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents.....	15
Procurations.....	00
Votants	15
Pour	15
Contre.....	00
Abstention	00

Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Mairie de PRAZ-SUR-ARLY

20 AVR. 2016

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**


L'an deux mille seize, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2016.

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Stéphanie PERNOD, Jessica BRETON.

Secrétaire de séance : Stéphanie PERNOD.

N° 06 - OBJET : Approbation du Budget Principal - Budget Primitif 2016

Rapporteur : Monsieur Claude JOND, Conseiller municipal.

Exposé :

Monsieur JOND présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2016 tant en Fonctionnement qu'en Investissement, ainsi que les documents budgétaires en annexe de la présente délibération.

Il rappelle que le budget primitif 2016 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2015.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 de la commune de Praz-sur-Arly avec reprise des résultats en équilibre :
 - ♦ 5 053 000,00 € en section de fonctionnement
 - ♦ 5 221 860,00 € en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

Adoption :

Conseillers présents.....	15
Procurations.....	00
Votants	15
Pour	15
Contre.....	00
Abstention	00



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



L'an deux mille seize, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2016.

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Stéphanie PERNOD, Jessica BRETON.

Secrétaire de séance : Stéphanie PERNOD.

N° 07 - OBJET : Subvention Office du Tourisme 2016

Rapporteur : Monsieur Claude JOND, Conseiller municipal.

Exposé :

Monsieur JOND rappelle au Conseil Municipal que la commune subventionne l'Office du Tourisme chaque année et a approuvé le versement d'acomptes sur le montant de subvention 2015. Or le montant 2016 est inférieur de 10 000€.

Il est proposé de réajuster les montants des échéances à venir sachant qu'à ce jour 283 000 € ont été mandatés. Le solde sera versé comme suit :

DATE DU VERSEMENT	MONTANT (€)
20 juin	50000
08 août	50000
04 décembre	47000
TOTAL	147000

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement d'acomptes de la subvention 2016.
- **APPROUVE** le calendrier de versement.



Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents.....15
 Procurations.....00
 Votants15
 Pour15
 Contre.....00
 Abstention00

Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



L'an deux mille seize, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2016.

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Stéphanie PERNOD, Jessica BRETON.

Secrétaire de séance : Stéphanie PERNOD.

N° 08 - OBJET : Approbation de la convention de voirie et d'entretien du plateau surélevé sur la RD 1212 entre la Commune et le Conseil général

Rapporteur : Monsieur Claude JOND, Conseiller municipal.

Exposé :

Monsieur JOND indique au Conseil Municipal que le Conseil Général de la Haute-Savoie a délégué à la Commune la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du plateau surélevé sur la RD 1212 devant l'école les Eterlous. Il a par ailleurs donné un accord de principe sur les dispositions techniques du projet.

Il convient désormais de formaliser ces dispositions et de signer la convention d'autorisation de voirie et d'entretien.

Celle-ci précise :

- la maîtrise d'ouvrage,
- les caractéristiques de l'ouvrage,
- l'autorisation d'occupation du domaine public départemental,
- la dévolution du marché et le suivi des travaux à la charge de la Commune,
- la réception et mise à disposition de l'ouvrage,
- la répartition de l'entretien de l'ouvrage entre la Commune et le Conseil général.



Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de cette convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de voirie et d'entretien.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents.....	15
Procurations.....	00
Votants	15
Pour	15
Contre.....	00
Abstention	00

Le Maire, Yann JACCAZ

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Mairie de PRAZ-SUR-ARLY

20 AVR. 2016

ARRIVÉE

PREFECTURE
CONNEVILLE

4 AVR. 2016

COURRIER ARRIVÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2016.

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Stéphanie PERNOD, Jessica BRETON.

Secrétaire de séance : Stéphanie PERNOD.

**N° 09 - OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2015 :
Budget annexe de l'eau et de l'assainissement (M49)**

Rapporteur : Monsieur Pierre BESSY, Adjoint.

Exposé :

Monsieur BESSY expose au Conseil municipal le compte de gestion de l'année 2015 transmis par la Trésorerie de Sallanches pour la commune de Praz-sur-Arly (Budget annexe Eau et assainissement).

Le compte de gestion se présente à l'identique du compte administratif de l'ordonnateur soit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	608 464,56 €	353 263,37 €
Dépenses	508 702,01 €	269 921,34 €
Résultats de l'exercice	99 762,55 €	83 342,03 €
Résultat antérieur reporté	165 464,13 €	- 12 087,59€
Résultat de clôture 2015	265 226,68 €	71 254,44 €
Résultat consolidé	336 481,12 €	

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2015 ci-dessus résumé et présenté intégralement en annexe.
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Trésorier Principal de Sallanches pour le compte de gestion 2015 de la commune de Praz-sur-Arly (Budget annexe Eau et Assainissement).

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents.....15
Procurations.....00
Votants15
Pour15
Contre.....00
Abstention00

Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



20 AVR. 2016

ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2016.

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Stéphanie PERNOD, Jessica BRETON.

Secrétaire de séance : Stéphanie PERNOD.

N° 10 - OBJET : Approbation du Compte administratif 2015 Budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement

Rapporteur : Monsieur Pierre BESSY, Adjoint.

Exposé :

Monsieur BESSY expose au Conseil municipal le compte administratif du budget annexe Eau et Assainissement de l'année 2015 qui se présente à l'identique du compte de gestion établi par la Trésorerie Principale de Sallanches, soit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	608 464,56 €	353 263,37 €
Dépenses	508 702,01 €	269 921,34 €
Résultats de l'exercice	99 762,55 €	83 342,03 €
Résultat antérieur reporté	165 464,13 €	- 12 087,59 €
Résultat de clôture 2015	265 226,68 €	71 254,44 €
Résultat consolidé	336 481,12 €	

La section d'exploitation présente un excédent de 99 762,55 € et la section d'investissement, un excédent de 83 342,03 € avant répartition des excédents ou déficits reportés.

Compte tenu des résultats antérieurs s'élevant à 165 464,13 € en section d'exploitation (compte 002) et à un déficit de 12 087,59 € pour la section d'investissement, le résultat de clôture 2015 présente un excédent de 265 226,68 € pour la section d'exploitation et un excédent de 71 254,44 € pour la section d'investissement, soit un résultat consolidé de 336 481,12 €.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONSTATE** les identités de valeur entre le compte administratif et le compte de gestion.
- **ARRETE** le résultat définitif du compte administratif à un excédent de 265 226,68 € en section d'exploitation et à un excédent de 71 254,44 € en section d'investissement.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents.....	15
Procurations.....	00
Votants.....	14
Pour	14
Contre	00
Abstention.....	00

Le Maire, Yann JACCAZ

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Mairie de PRAZ-SUR-ARLY

20 AVR. 2016

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

14 AVR. 2016

COURRIER ARRIVÉ

L'an deux mille seize, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2016.

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Stéphanie PERNOD, Jessica BRETON.

Secrétaire de séance : Stéphanie PERNOD.

**N° 11 - OBJET : Affectation des Résultats de l'Exercice 2015
Budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement**

Rapporteur : Monsieur Pierre BESSY, Adjoint.

Exposé :

VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,
VU la délibération de l'état des dépenses des restes à réaliser du 15 décembre 2015,
VU la délibération de l'état des recettes des restes à réaliser du 28 janvier 2016,
VU les résultats de l'exercice 2015 :

- un excédent d'exploitation (hors restes à réaliser) d'un montant de 265 226,68 €,
- un solde d'exécution globale de la section d'investissement d'un montant de 71 254,44 €,
- un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de - 26 012,80 €.

Monsieur BESSY propose :

- le report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) pour un montant de 71 254,44 €,
- le report en section d'exploitation (ligne 002 en recette) pour un montant de 265 226,68 €.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée, suite à l'approbation du compte administratif 2015, de confirmer les montants au budget primitif 2016.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'acter que les résultats 2015 ont été correctement estimés et de procéder à l'affectation des résultats au budget primitif de l'exercice 2016 comme suit :
 - report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) pour un montant de 71 254,44 €,
 - report en section d'exploitation (ligne 002 en recette) pour un montant de 265 226,68 €.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents.....	15
Procurations.....	00
Votants	15
Pour	15
Contre.....	00
Abstention	00

Le Maire, Yann JACCAZ



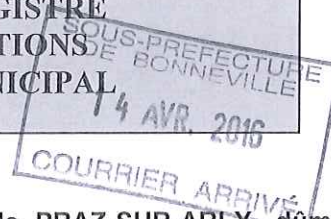
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



20 AVR. 2016

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**


L'an deux mille seize, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2016.

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Stéphanie PERNOD, Jessica BRETON.

Secrétaire de séance : Stéphanie PERNOD.

**N° 12 - OBJET : Approbation du Budget Annexe Eau et Assainissement
Budget Primitif 2016**

Rapporteur : Monsieur Pierre BESSY, Adjoint.

Exposé :

Monsieur BESSY présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2016 tant en Exploitation qu'en Investissement, ainsi que les documents budgétaires en annexe de la présente délibération.

Il rappelle que le budget primitif 2016 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2015.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 de la commune de Praz-sur-Arly avec reprise des résultats en équilibre :
 - ♦ 801 000,00 € en section d'exploitation
 - ♦ 477 000,00 € en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents.....	15
Procurations.....	00
Votants	15
Pour	15
Contre.....	00
Abstention	00

Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.